Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202639-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 12 mai 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
PORS Gwénolé	LASSERRE Valentin	

Absents Excusés :

Présidente de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Madame BUREAU Anaëlle

Membres en exercice : 23

Membres présents : 23

Membres votants :23

TRAVAUX URBANISME

Question 3-2026-39:

Halle intergénérationnelle : Validation de l'avant-projet définitif - dépôt du permis de construire.

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les études d'avant-projet définitif (APD) relatives à la construction de la Halle Intergénérationnelle (les documents vous seront adressés suite à la réunion du 19 mai) d'en valider les aspects techniques et financiers afin d'autoriser la poursuite du projet.

A ce stade de la mission, et suite à la présentation des études d'avant-projet définitif (APD), il appartient au maître d'ouvrage de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la poursuite de l'opération.

- Il vous est demandé :
- de valider l'avant-projet définitif

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260521-202639-DE

- d'autoriser le Maire à déposer au nom de la Commune le permis de construire se rapportant à ce dossier
- de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.
- Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Mme ou M. … à cet effet

Budget de 332 200 € ht

Options complémentaires :

1. création de deux aires de jeux extérieures : 6000 € ht
2. Grands placards dans le local rangement : 5000 € ht
3. Prévoir une ligne de vie sur toiture et se renseigner sur le gainage (panneaux photovoltaïques)

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- Valide l'avant-projet définitif et les options 1 et 3 ci-dessus.
- Autorise le Maire à déposer au nom de la Commune le permis de construire se rapportant à ce dossier
- Désigne Monsieur Gwénolé PORS pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Pour 23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Anaëlle BUREAU

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr